

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de PIETRA DI VERDE (HAUTE CORSE)

Suivant acte reçu le 22 Août 2025 par Marie-Pierre CORIAT-POLETTI Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-François CASTELLANI et Marie-Pierre CORIAT - POLETTI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à L'ILE ROUSSE (20220), 19 Avenue Paul Doumer, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant M. CASTELLI Pierre Toussaint, né à PIETRA DI VERDE (20230), le 20 septembre 1922, d décédé le 24 avril 1972, et par jonction de possession ses filles Mme CASTELLI Marie Françoise née le 30 juin 1949 à PIETRA DI VERDE, Mme CASTELLI Jeanne Charlotte, née le 18 mars 1959 à BASTIA,

Lesquels ont possédé depuis plus de trente ans (30 ans), conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens et droits immobiliers suivants :

Commune de PIETRA DI VERDE, dans une construction ancienne cadastrée A n° 66 lieudit PIETRA, de 265 m², lot n° 9 : Une pièce, au premier étage, ayant son entrée à gauche en entrant par l'entrée de la construction côté Est ; Lot n° 10 : Une pièce, au premier étage, auquel on accède par le lot n°2 qui a son entrée côté Ouest de la construction et la moitié indivise du lot n° 8 : un garage, au rez-de-chaussée.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis le notaire